

NON AU MARCHÉ DE LA PROCRÉATION

Campagne nationale de sensibilisation d'Alliance VITA

- MARDI 12 JUIN 2018 -

Contact presse national : Johanna Sybelle

Sommaire

03 Présentation de notre action

04 Discours du porte-parole

06 Scénographie

06 Cartographie de l'action

08 Tracts-pancartes

09 Cadre législatif actuel

10 Présentation d'Alliance VITA

Présentation de notre action

Mardi 12 juin 2018, Alliance VITA lance en simultané dans plus de 60 villes en France une campagne d'alerte et d'information sur un des sujets majeurs des Etats généraux de la bioéthique : l'extension éventuelle des indications de la procréation médicalement assistée (PMA).

Une semaine après la remise du rapport sur les Etats généraux de la bioéthique au cours desquels Alliance VITA a été auditionnée par le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) mais aussi par l'Académie de Médecine, le Conseil Economique, Social et Environnemental et le Conseil d'Etat (CESE), les équipes d'Alliance VITA entendent sensibiliser le grand public dans la rue sur la gravité de ces enjeux.

Cette action vise à alerter les Français sur les droits de l'enfant, aujourd'hui menacés.

Légaliser la PMA hors indication médicale, pour les femmes seules et couples de femmes, en leur donnant accès au don de sperme, revient à encourager la conception d'enfants sans père. Or, de nombreux enfants souffrent déjà d'un manque de père et de nombreuses femmes subissent, déjà seules, la charge d'une famille monoparentale.

Par effet domino, à court ou moyen terme, la PMA sans père conduit à la gestation par autrui (GPA), sans mère, c'est-à-dire le recours à des mères porteuses pour deux hommes. Avec la GPA, l'enfant, objet de contrat, est abandonné à la naissance par celle qui l'a porté pour le remettre à des commanditaires. Utilisée par deux hommes, la GPA prive délibérément l'enfant de mère.

Ce sont ces injustices que présente symboliquement la scénographie réalisée par les équipes d'Alliance VITA (voir encart ci-dessous). La consécration d'un droit à l'enfant ferait basculer la procréation humaine dans un marché qu'il soit libéral ou étatisé. De fait, ce marché considère les femmes et les hommes comme des fournisseurs de main-d'œuvre et des producteurs de matière première – ovocytes, sperme, utérus – pour fabriquer l'enfant sur commande, voire sur mesure. Car la technique implique la vérification et le tri. Cette industrialisation de la procréation humaine, les Français n'en veulent pas.

A l'occasion des Etats généraux de la bioéthique, Alliance VITA n'a pu que constater le rapport de convictions qui s'est établi tout au long du processus participatif : comme le confirme le site Internet du CCNE, une forte majorité de citoyens ont argumenté dans le sens d'une préservation des repères de la procréation fondés sur la parité homme-femme dans l'engendrement. Il apparaît que les Français demeurent profondément attachés à la dignité humaine et à la non-marchandisation du corps humain et de ses produits.

Pour Alliance VITA, qui accompagne des couples confrontés à l'infertilité, cette fuite en avant dans la technicisation de la procréation fait l'impasse sur l'enjeu sanitaire majeur que constitue le drame de l'infertilité. La banalisation des techniques de PMA s'observe trop souvent au détriment de véritables recherches sur les causes de l'infertilité, notamment celles induites par nos modes de vie ou par des problèmes environnementaux. C'est une cause nationale de santé publique tant dans le domaine de la prévention que de la recherche des véritables traitements thérapeutiques visant à restaurer la fertilité.

Alors que le président de la République s'est engagé en faveur d'un débat bioéthique apaisé, il appartient maintenant au pouvoir politique de prendre en compte l'expression des citoyens. Le choix de société doit privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant face aux revendications catégorielles qui le voient comme un droit.

Discours du porte-parole

Si nous sommes réunis aujourd'hui ici, et, au même moment dans 60 autres villes en France, c'est parce que la fin des Etats généraux de la bioéthique place notre société devant un choix lourd de conséquences pour les droits de l'enfant et l'avenir des familles.

Le gouvernement réfléchit à légaliser la PMA (Procréation Médicalement Assistée)-pour les femmes seules ou les couples de femmes, c'est-à-dire la conception d'un enfant, avec donneur de sperme mais sans père.

Ce projet, appelé "PMA pour toutes" vise à détourner les techniques appliquées à des couples confrontés à une infertilité médicale, pour les utiliser comme un mode de procréation sur commande. Derrière cette revendication ultra-minoritaire c'est tout simplement l'expulsion du père, réduit à l'état de donneur de sperme, de géniteur sans statut paternel.

Les désirs des adultes ne doivent pas porter préjudice aux plus fragiles, spécialement quand il s'agit des enfants...

Rappelons que la Convention internationale des droits de l'enfant proclame, pour tout enfant, le droit de connaître, dans la mesure du possible, ses parents et d'être élevé par eux. Ce texte juridique international a été ratifié par la France, ce qui exprime l'attachement de notre pays aux droits de l'enfant.

Déjà, beaucoup de familles et d'enfants subissent l'absence du père. Il ne s'agit aucunement de stigmatiser ces familles. Elles doivent être soutenues. Les responsabilités de ces situations sont partagées, mais ce sont le plus souvent les femmes qui assument les enfants, au risque de subir, avec eux, une précarisation.

Ce constat doit nous alerter et nous responsabiliser devant la décision qui doit être prise. Elle nous engage tous, personnellement et collectivement. Elle engage aussi les générations à venir. Pouvons-nous décider d'organiser la fabrication d'enfants privés de père ? Comme si un enfant devait s'en passer sans que cela ne lui pose problème...

Par ailleurs, certains hommes expriment déjà que la « PMA pour toutes » les discriminerait : ils réclament le droit, pour deux hommes, à la gestation par autrui, c'est-à-dire l'accès à des mères « porteuses » louant leur utérus pendant 9 mois, avant de séparer définitivement l'enfant de celle qui l'a porté pour leur remettre. L'enfant voulu est, cette fois, privé de mère. Et des femmes sont traitées comme des machines à fabriquer des enfants.

Adieu papa ! Adieu maman !

Ce sont ces pratiques injustes et discriminatoires que nous avons choisi de symboliser ici, sous vos yeux, par ce bébé, seul, sans protection, marqué d'un code barre ; et à ses pieds, couchés sur le sol, des femmes et des hommes privés de leur maternité et de leur paternité, réduit au statut de donneur de matières premières, pour satisfaire une demande, alimenter un marché. Cette mise en scène explicite le risque d'un basculement de notre société française vers la procréation à la fois technicisée et marchande.

Avons-nous pris conscience de l'énorme bouleversement qu'on prépare ainsi ?

Jusqu'à présent la PMA par insémination est réservée aux couples homme-femme confrontés à une infertilité médicalement constatée. Est-il juste de demander aux médecins de la procréation d'utiliser les mêmes techniques, pour des personnes seules ou en couple de même sexe n'ayant pas de problème d'infertilité ? La médecine peut-elle être utilisée pour offrir un droit à l'enfant sans père, par PMA, ou sans mère, par GPA ? N'est-il pas plus juste de garantir aux enfants nés de PMA - comme la loi le prévoit aujourd'hui - le droit d'avoir un père et une mère vivant ensemble ?

A partir du moment où l'on fournit des enfants sur demande, sans qu'il y ait un problème médical d'infertilité, l'enfant n'est plus considéré comme une personne à accueillir mais comme un objet à réussir. La conception de ces bébés ressemble alors à celle d'un produit industriel que l'on fabrique, que l'on sélectionne et que l'on trie, à partir de matières premières dont on doit garantir la qualité. A l'heure où l'on dénonce les excès de la robotisation de certains modes de production, nous nous apprêtons à industrialiser nos modes de procréation. C'est pourtant une même question qui se pose à nous. Une question d'écologie...d'écologie humaine.

Voilà en quelques mots la raison de notre présence aujourd'hui. Nous entamons, à cette heure, dans 60 villes, le lancement d'une campagne nationale d'alerte, d'information et de sensibilisation des Français pour dire :

Non au marché de la procréation qui fait de chacun de nous des producteurs de matières premières et de l'enfant un produit sur commande.

Non à la fabrication d'enfants privés délibérément de père ou de mère.

Parce que l'être humain n'a pas de prix,

Parce que l'enfant n'est pas un droit,

Parce que chaque être humain mérite accueil et respect,

Rejoignez la mobilisation !

Ensemble faisons barrage au marché de la procréation !

Scénographie

Explication de la scénographie

Au milieu des figurants, un bébé est installé, seul, en hauteur, vulnérable, sans protection. Sur son corps est apposé un code-barres. C'est le bébé conçu dans le cadre d'un marché de la procréation, sur demande, voire sur mesure. Sans considérer son intérêt supérieur.

A ses pieds sont allongés des figurants vêtus de noir, hommes ou femmes immobiles, anonymes avec leurs masques blancs. Porteurs, selon leur genre, de panneaux « PMA, adieu papa » et « GPA, adieu maman », ils symbolisent l'évacuation de toute idée de paternité dans le cadre d'une PMA sans père et celle de toute idée de maternité dans le cadre d'une GPA sans mère.

Un enfant peut-il se satisfaire d'avoir un géniteur à la place d'un père, et une gestatrice à la place d'une mère ? La Convention internationale des droits de l'enfant affirme que tout enfant a le droit de connaître, dans la mesure du possible, ses parents et d'être élevé par eux.

Un nouveau-né définitivement coupé de l'une ou de l'autre personne qui a contribué à le faire naître, c'est l'image forte que propose la scénographie. Car, selon la technique utilisée, c'est la mort sociale du père ou la mort sociale de la mère qu'on organise définitivement au détriment de l'enfant.

« Non au marché de la procréation » : La banderole de fond illustre la menace d'un marché de la procréation. Qu'il soit libéral (et financiarisé) ou étatique (géré et contrôlé par les pouvoirs publics) il transforme les êtres humains en produits dont on ne respecte pas les droits fondamentaux.

D'autres participants à la scénographie illustrent avec leurs panneaux le choix de société face auquel se trouvent les responsables politiques : Oui aux droits de l'enfant – Non au droit à l'enfant.

Par cette scénographie, Alliance VITA entend situer le plus fragile, le sans-voix – ici l'enfant – et son intérêt supérieur au cœur du débat, plutôt que de céder à des revendications marginales et individualistes.

...dans 60 villes en France



Liste des villes

Les équipes VITA sont présentes en simultan  dans 60 villes de France pour une action contre la GPA et la PMA afin d' tre solidaires envers les plus fragiles. Ceci est un dernier appel avant la mobilisation g n rale !

01. BOURG-EN-BRESSE	50. CHERBOURG	83. TOULON
06. NICE	51. REIMS	86. POITIERS
12. MILLAU	54. NANCY	90. BELFORT
13. MARSEILLE	56. VANNES	92. LA DEFENSE
13. AIX EN PROVENCE	57. METZ	94. VINCENNES
14. CAEN	59. ROUBAIX	
21. DIJON	59. LILLE	
22. PAIMPOL	60. COMPIEGNE	
24. PERIGUEUX	62. ARRAS	
26. VALENCE	62. BOULOGNE-SUR-MER	
26. MONTELMAR	63. CLERMONT-FERRAND	
27. VERNON	64. PAU	
28. CHARTRES	65. TARBES	
30. NÎMES	67. STRASBOURG	
31. TOULOUSE	68. COLMAR	
32. CONDOM	69. LYON	
33. BORDEAUX	72. LE MANS	
34. MONTPELLIER	73. CHAMBERY	
35. RENNES	74. THONON-LES-BAINS	
36. CHÂTEAURoux	74. ANNECY	
37. TOURS	76. ROUEN	
38. SAINT-MARCELLIN	76. LE HAVRE	
38. GRENOBLE	77. MELUN	
43. LE PUY-EN-VELAY	78. VERSAILLES	
43. MONISTROL-SUR-LOIRE	78. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	
44. NANTES	80. AMIENS	
45. ORLEANS	82. MONTAUBAN	
49. ANGERS		

Tracts et pancartes

NON au marché de la procréation

FEMMES, HOMMES, ENFANTS
ni à louer, ni à donner, ni à vendre

NON à la MARCHANDISATION DU CORPS HUMAIN

www.af.bioethique.org

OUI au droit de l'enfant

www.af.bioethique.org

NON au droit à l'enfant

www.af.bioethique.org

GPA ADIEU MAMAN

379201 5379624

PMA ADIEU PAPA

379852 7246617

Ensemble, disons NON au marché de la procréation

FEMMES, HOMMES, ENFANTS
ni à louer, ni à donner, ni à vendre

Certains revendiquent actuellement de faire de la procréation médicalement assistée un mode de procréation comme un autre en l'autorisant aux femmes seules ou couples de même sexe. Le risque majeur de la révision de la loi de bioéthique en 2018 est double : un basculement de la France vers un droit à l'enfant et l'ouverture à un marché mondialisé de la procréation, qu'il soit ultralibéral ou étatisé.

**Rejoignez la mobilisation
et signez la pétition**



7 raisons de s'opposer au marché de la procréation dès maintenant !

1. La consécration d'un « droit à l'enfant » au détriment de la filiation. En disant oui à une procréation artificielle (PMA) avec donneur hors indication médicale pour des femmes seules ou en couple de même sexe, on crée une filiation incohérente. Beaucoup trop d'enfants souffrent déjà du manque de père pour que l'on en prive délibérément d'autres.
2. Un basculement inéluctable de la PMA vers la GPA. Premier basculement, l'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes conduisait par effet domino, à la légalisation de la gestation par autrui (GPA) pour les femmes seules ou en couple de même sexe. Avec la GPA, l'enfant abandonné dès la naissance, devient l'objet d'un contrat entre la mère porteuse et les parents commanditaires.
3. La GPA, une violence faite aux femmes. La GPA instrumentalise le corps des femmes devenues des « productrices d'enfants ». À l'heure où beaucoup dénoncent le harcèlement sexiste dont certaines sont victimes, il est paradoxal de revendiquer la GPA qui aliène la liberté d'autres femmes. Pour assurer la conformité de l'enfant aux normes médicales, la mère est étroitement surveillée pendant la grossesse et sa vie peut être mise en danger selon les pratiques cliniques de certains pays.
4. Hommes et femmes transformés en producteurs de « matière première ». L'industrie de la procréation artificielle exploite la « matière première reproductrice », spermé, ovules et utérus, pour fabriquer l'enfant sur commande. Ce nouveau marché transforme les hommes et les femmes en fournisseurs de matière première et producteurs de « matière première ».
5. L'eugénisme, une réelle menace pour les plus fragiles. Qui dit PMA hors cas d'infertilité et fabrication artificielle de l'enfant, dit marché avec des exigences de qualité. Avec ce marché de la procréation, la raréfaction de l'eugénisme se profile. Diagnostic prénatal (DPN) et diagnostique prénatal (DPI) explosent. L'accident, l'erreur, l'échec seront fréquents. Le marché de la procréation ne laisse aucun espoir aux personnes handicapées.
6. La tentation de l'enfant zéro défaut. L'enfant sur « commande » ouvre inéluctablement la voie au « design » de l'enfant rêvé, sur mesure, via le dosage du génome et la soumission des embryons au test génétique ou diagnostique prénatal (DPN) pour les sélectionner et les trier selon de multiples critères : avant l'implantation : pathologies, prédispositions à des maladies, esthétiques, sexe etc.
7. Des bébés génétiquement modifiés, la ligne rouge. En livrant l'embryon au marché de la science et à ses profits, certains scientifiques ne cachent pas leur intention de modifier le génome humain pour « augmenter l'homme » en manipulant des caractéristiques génétiques pour créer des « bébés OGM ». Certains d'entre eux appartiennent à la mouvance « transhumaniste » qui ne pose aucune limite à l'expérimentation.

Le comité consultatif national d'éthique met lui-même en garde contre le marché de la procréation

« La question de la disponibilité limitée des ressources biologiques et, au-delà, celle du risque de « marchandisation » des produits du corps humain, constitue un autre point de débat qui ne peut être ni évacué, ni minimisé. Les femmes seules et les femmes en couple, si elles ne recourent pas à une auto-insémination, ont besoin d'accéder à la disponibilité de palettes de spermé. Or, l'insuffisance des dons pour satisfaire la totalité des besoins, des couples hétérosexuels stériles comme des couples de femmes et des femmes seules, lorsque le don est gratuit, peut rapidement conduire à la création d'un marché de la procréation qui échapperait aux dispositifs actuels d'éthique et de protection. In fine, cela fragilise la gratuité des dons – non seulement des gamètes, mais de tous les éléments du corps humain – et fait courir le risque d'une désinstitution de tout le système bioéthique français. »

Avis n° 128 du CCNE sur les demandes de création de recours à l'assistance médicale à la procréation (AMP)

Note : Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) pour les sciences de la vie et de la santé a pour mission de donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevées par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé.



Cadre législatif actuel :

La Procréation Médicalement Assistée (PMA) est encadrée par les dispositions du Code de la santé publique (articles L2141-1 à L2141-12).

Quelques évolutions récentes :

« *L'Assistance Médicale à la Procréation est destinée à répondre à la demande d'un couple :*

- *pour remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué ;*
- *pour éviter la transmission à l'enfant d'une maladie d'une particulière gravité. Le couple doit être formé d'un homme et d'une femme. Les deux membres du couple doivent être vivants et consentants, en âge de procréer. L'AMP est remboursée aujourd'hui jusqu'à 43 ans pour les femmes.»*

Dans le cadre d'une Procréation Médicalement Assistée avec donneur, la France garantit l'anonymat du donneur. Elle exige également des parents de produire un consentement devant le juge ou le notaire.

Années 1970 : Développement des techniques artificielles de procréation, insémination artificielle puis fécondation in vitro (FIV).

1994 : Première loi bioéthique qui valide et encadre la FIV homologue et hétérologue (avec tiers donneur), la congélation des embryons surnuméraires et le diagnostic préimplantatoire (DPI).

2004 : Modification de la loi bioéthique pour permettre à un couple qui n'a plus de projet parental de donner ses embryons congelés à la recherche.

2011 : Nouvelle révision de la loi bioéthique. Elle favorise les pratiques limitant la création d'embryons surnuméraires, autorise la congélation ultra-rapide d'ovocytes, supprime la condition de deux ans de vie commune pour les couples non mariés, rejette l'accès à l'identité du donneur pour les personnes issues de don de gamètes, ouvre le don de gamètes aux personnes n'ayant pas d'enfant.

Présentation d'Alliance VITA :

Créée en 1993 lors des premières lois de bioéthique, Alliance VITA soutient les personnes fragilisées par les épreuves de la vie. Elle œuvre autour de 5 missions :

1. Écouter et accompagner des personnes en difficulté

Alliance VITA s'appuie sur ses 2 services d'écoute SOS Bébé et SOS Fin de vie. Environ 50 écoutants, experts et médecins y sont engagés quotidiennement pour apporter à chacun l'aide ou le conseil dont il a besoin. Près de 3 000 personnes sont accompagnées chaque année.

- **SOS Bébé** (www.sosbebe.org) soutient toutes les personnes femmes ou hommes, confrontés à des questions et difficultés liées à la grossesse et à la maternité.
- **SOS Fin de vie** (www.sosfindevie.org) permet aux personnes très malades, à leurs proches et au personnel de santé de poser toutes leurs questions liées à la fin de vie ou à la grande dépendance.

2. Révéler et décrypter les enjeux bioéthiques

Alliance VITA effectue un travail d'étude et de réflexion sur les enjeux bioéthiques et un décryptage approfondi de l'actualité bioéthique. Cette réflexion de terrain donne lieu à des publications, conférences et débats ainsi que des collaborations avec des experts scientifiques, médicaux, juridiques et sciences sociales.

3. Alerter et rencontrer les décideurs politiques

Des années de rencontres avec les élus, de décryptage et d'analyse des réformes et lois ont valu à Alliance VITA d'être reconnue comme expert de référence sur les sujets qui concernent la famille et la vie.

4. Intervenir et débattre dans les médias

Alliance VITA intervient régulièrement dans les médias pour sensibiliser à la protection de la vie et au respect de la dignité humaine sur un grand nombre de sujets tels que l'avortement, la fin de vie, l'embryon et la PMA/GPA...

5. Sensibiliser et former le grand public

Alliance VITA alerte les décideurs et le grand public par des campagnes nationales et internationales d'information. Elle a développé des cycles de formations autour de la bioéthique tels que l'*Université de la vie* tout public, les *Master Class* pour les 18-25 ans, ainsi que des conférences régulières.

Alliance VITA s'appuie sur plus de 1100 volontaires engagés dans ses équipes départementales.

Président : François-Xavier Pérès

Délégué général : Tugdual Derville

Déléguée générale adjointe: Caroline Roux

Alliance VITA BP 10267 75424 Paris Cedex 9 – www.alliancevita.org – 01 45 23 86 10